



CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil

E-mail : snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

E-mail : cgtppj.idf@gmail.com – Site internet : [www.cgtppj.fr](http://www.cgtppj.fr)

## **Rencontre des RUEs de l'Ile de France le lundi 14 novembre de 9H30 à 12h30 Bourse du travail de Paris**

Salle Eugène Varlin  
3 rue du château d'eau  
75010 Paris, métro République

En boycottant le séminaire inter-régional le 12 octobre, un certain nombre de RUEs d'Ile de France, syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s ont manifesté leur mécontentement quant au manque total de reconnaissance professionnelle et statutaire à leur égard.

La CGT et le SNPES.PJJ/FSU ont soutenu cette décision et appelle les RUEs à se mobiliser pour être enfin entendus.

Nous avons demandé une audience au directeur interrégional sur le statut et la place des RUEs après le 14 novembre, mais à ce jour, toujours pas de réponse !!

Nous nous associons à l'appel des RUEs de la région grand centre :

**« Notre attente longue et polie n'a que trop duré !**

Nous demandons la reconnaissance pour notre travail et notre place dans l'institution PJJ, car depuis la création de cette fonction, nous remplaçons de fait les ancien-nes directeur-trices de services. De commissions de travail en règlement d'emploi, tout est dit et rien n'est fait pour apporter des réponses sérieuses et satisfaisantes.

Nous savons que la création d'un statut de RUE est impossible et illusoire, car les différents gouvernements s'accordent sur le fait qu'il faut limiter voire réduire le nombre de corps de fonctionnaires.

Nous avons connaissance du projet de grade fonctionnel pour les CSE qui exercent la fonction de RUE et attendons en vain sa mise en œuvre. Or, celui-ci tarde depuis près de deux ans à être appliqué. De fait, les collègues en fin de carrière n'ont aucune perspective et voient leur pouvoir d'achat fondre chaque année.

Peut-on espérer que cette classe fonctionnelle soit réalisée statutairement, alors qu'elle s'appuie sur un grade de CSE créé en 1992 pour offrir un débouché en catégorie A pour les éducatrice-s ?

Par ailleurs, ce projet de classe fonctionnelle ne permettra pas d'assurer la continuité du déroulement de carrière pour les CSE qui seront sur d'autres fonctions que celles de responsables d'unité éducative.

L'entrée dans le NES des éducatrice-s (suite à l'application du protocole PPCR) laisse sur le bord de la route les CSE qui ne bénéficieront d'aucun changement salarial et produit une situation d'écrasement des carrières pour ces collègues de catégorie « petit » A. Le projet d'intégration de l'ensemble de la catégorie B de la filière éducative et sociale dans le « petit A » à l'horizon 2018 ne fera que renforcer ce manque de perspective pour l'ensemble de la profession.

Pour notre part, nous pensons que la seule solution réalisable et à même de répondre à nos revendications est l'intégration de tou-tes les RUE (CSE et CTSS, les PT bénéficiant déjà d'une grille indiciaire en deux grades qui va de l'indice majoré 349 à 783) dans le corps des directeur-trices de service, avec une grille indiciaire et un statut rénovés. Par ailleurs, la situation des RUE en fin de carrière doit être examinée prioritairement !

Aujourd'hui, le corps des directeur-trices compte un nombre important de postes vacants, qui ne sont pas compensés par les recrutements. De plus, la moitié des postes de directeur-trices sont fonctionnels et près des deux tiers des DS doivent faire valoir leurs droits à la retraite dans les cinq années à venir. »

**Des représentants du collectif RUE de la région grand centre ont été invités à la réunion des RUEs de l'Ile de France.**

***Si besoin, vous pouvez solliciter une autorisation spéciale d'absence auprès de nos 2 organisations syndicales***